

DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

Montesquieu
(*De l'Esprit des lois*, Livre Quinzième, chapitre V, 1748)

L'argumentation
Le Témoin gaulois

Tout accès payant au site gratuit Le Témoin gaulois relève de l'escroquerie.

Sommaire

<u>Lire ou relire le texte</u>	
<i>De l'esclavage des nègres</i>	4
Les mots	5
<u>Pour mieux comprendre le texte</u>	8
Approches externes : quelques pistes	
<u>La vie de Montesquieu</u>	
<u>Situation du chapitre dans le livre</u>	
<u>La traite des Nègres</u>	9
<u>Montesquieu et l'esclavage</u>	10
Approches internes	11
<u>Composition du texte</u>	
<u>Les arguments des esclavagistes</u>	
<u>L'énonciation</u>	
<u>Le style</u>	
<u>Des procédés polémiques</u>	12
<u>Annexes</u>	14
Argumenter	
– De l'esclavage des nègres (Montesquieu, <i>L'Esprit des lois</i>)	4
– À propos de littérature (Alain, <i>Propos</i>)	14
– Ne plus être un pestiféré (Camus, <i>La Peste</i>)	15
– La femme indépendante (Beauvoir, <i>Le deuxième Sexe</i>)	16
– Antigone (Sophocle, Cocteau, Anouilh)	17-19
Quelques aspects des Lumières	20
– La dent d'or (Fontenelle, <i>Histoire des oracles</i>)	20
– De l'esclavage des nègres (Montesquieu, <i>L'Esprit des lois</i>)	4
– Article « Théisme » (Voltaire, <i>Dictionnaire philosophique</i>)	21
– Le choix d'un métier (Rousseau)	22
– La production agricole (Buffon)	22
– L'école de la République (Danton)	23
<u>Travaux proposés</u>	24
<u>Notes</u>	25
<u>Problèmes de méthode</u>	28

Lire ou relire le texte

De l'esclavage des nègres

Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres*¹ esclaves*, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé* ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage* ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher* tant de terres.

Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre.

On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu*, qui est un être très sage, ait mis une âme*, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir*.

Il est si naturel* de penser que c'est la couleur qui constitue l'essence* de l'humanité, que les peuples d'Asie, qui font des eunuques*, privent toujours les noirs des rapports qu'ils ont avec nous d'une façon plus marquée*.

On peut juger de la couleur de la peau par celle des cheveux, qui, chez les Égyptiens*, les meilleurs philosophes* du monde, 20 étaient d'une si grande conséquence*, qu'ils faisaient mourir tous les hommes roux* qui leur tombaient entre les mains.

Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez les nations policées*, est d'une si grande conséquence.

Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.

De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes* d'Europe, qui font entre eux tant de conventions* inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde* et de la pitié ?

Montesquieu (*De l'Esprit des lois*, Livre Quinzième, chapitre V, 1748)

¹ L'astérisque, dans cette page, renvoie au chapitre *Les mots*, pages 5 à 7

Les mots

Nègres : Du latin *niger*, noir, par l'espagnol et le portugais *negro*.

« 1° Nom qu'on donne en général aux habitants noirs de l'Afrique [...] »

2° noir. »

selon Littré, qui ne relève, pour ce mot, aucune nuance péjorative (« *Familièrement. Traiter quelqu'un comme un nègre, le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris* », témoigne simplement de la condition des esclaves nègres), contrairement aux dictionnaires du XX^e siècle, époque où l'on a vu le poète Léopold Sédar Senghor revendiquer sa « négritude » et son identité de « Nègre » comme un défi au racisme.

Ce serait donc un contresens d'accuser Montesquieu de ce délit parce qu'il emploie ce mot. Certes, il retranscrit sans les soumettre à un examen critique les informations qu'il glane dans la presse hollandaise et anglaise, ou qui lui parviennent par « ouï dire » et qui proviennent évidemment des négriers et des planteurs, mais ces notes ne comportent aucun jugement de sa part :

« *Les nègres à qui on laisse le dimanche et les fêtes pour travailler pour eux, ont, par là, assez de quoi vivre pour toute la semaine. La loi du Portugal est que, quand un nègre a gagné le prix qu'il a coûté à son maître, il peut contraindre son maître à le rendre libre. Un nègre qui contribua beaucoup à chasser les Hollandais du Brésil, ayant été blessé au bras le jour qu'on devait donner l'assaut à la ville, afin de se trouver à l'assaut et éviter un pansement long, se le fit couper et cautériser² ce jour. Voyant les nègres plusieurs fois repoussés, il jeta son bâton de commandement dans la place et, lui et ses gens, allèrent le reprendre. »*

*Spicilège**, 459

« *J'ai ouï dire que, dans nos îles d'Amérique, on commençait à employer plus de chevaux et de mulets [...] Les nègres sont si naturellement paresseux que ceux qui sont libres ne font rien, et la plupart sont entretenus ou nourris par ceux qui sont serfs*, ou demandent l'aumône, ou sont misérables. »*

*Pensées**, 1886

C'est que la « *paresse* », attribuée par les colons aux Noirs, cadre parfaitement avec sa théorie des climats, qui se fonde en partie sur cette « observation ».

Esclave : Du latin médiéval *sclavus*, ou *slavus* : slave, à cause du grand nombre de prisonniers de cette nation faits par l'empereur romain Otton le Grand (936-973).

Homme ou femme de condition non libre : l'esclave était considéré comme la propriété de son maître, qui en disposait comme d'un animal.

L'extermination des Indiens

La brutalité de la colonisation de l'Amérique a été vigoureusement dénoncée, alors même qu'elle se déroulait, par un Espagnol témoin des massacres et des exactions* de ses compatriotes, Bartolomé de Las Casas (1474-1556), qui fut prêtre à Cuba, puis évêque de Chiapa (Mexique), en particulier dans sa *Très brève relation de la destruction des Indes* (1542) adressée au roi d'Espagne, et lue dans toute l'Europe.

Le roi ayant interdit les sévices contre les Indiens et leur exploitation, la traite des Noirs s'en trouva renforcée.

En France, Montaigne* s'est aussi indigné contre la barbarie des colonisateurs.

Esclavage : L'institution de l'esclavage remonte à la plus haute antiquité, et a existé chez la plupart des peuples.

L'esclavage des Noirs

Demeuré très florissant en Afrique et en Asie, mais presque disparu en Europe du fait des progrès techniques, l'esclavage réapparaît au XVI^e siècle dans les colonies, après la découverte de l'Amérique, où la traite des noirs connaît un immense développement.

La condition des noirs est si misérable dans les colonies françaises des Antilles que Colbert promulgue en 1658 le « Code noir », inspiré du droit romain, pour les protéger : l'esclave est un bien meuble, il peut donc être acheté, vendu ou échangé ; il ne peut ni témoigner en justice, ni ester*, ni posséder, mais sa responsabilité criminelle est reconnue ; toutefois c'est un « être de Dieu », qui peut être converti, et que l'intendant a le pouvoir de protéger contre les abus des maîtres.

² L'astérisque, dans les commentaires, renvoie aux notes, disposées dans l'ordre alphabétique, pages 25 à 27

Le XVIII^e siècle et la lutte anti-esclavagiste

Au XVIII^e siècle, l'esclavage est vigoureusement combattu, après Montesquieu, par nombre d'écrivains comme Voltaire, Raynal, Marivaux, Bernardin de Saint-Pierre, et les économistes montrent son faible rendement (Adam Smith) ; bientôt, on montrera qu'il s'oppose au progrès technique et économique (Rossi*).

Un décret de la Convention du 16 Pluviôse an II (4/2/1794) abolit l'esclavage dans les colonies françaises, mais Bonaparte le rétablit en 1802.

Abolition de l'esclavage

En 1807, l'Angleterre interdit la traite, suivie par la France et les grandes puissances européennes au Congrès de Vienne (1815), mais les esclaves anglais ne seront émancipés qu'en 1833, ceux des Français en 1848, ceux des Danois et des Néerlandais en 1860, ceux des U.S.A. en 1865 ; en 1885, les puissances coloniales s'engagèrent à supprimer l'esclavage en Afrique. Ont suivi de nombreuses condamnations internationales de l'esclavage.

La Déclaration internationale des droits de l'homme les confirme (article 4, 10 décembre 1948).

Une plaie mal fermée

Aujourd'hui, les anciens esclaves forment un sous-prolétariat (Amérique) ou sont souvent restés au service plus ou moins gratuit de leurs anciens maîtres, et sont toujours désignés par le mot local qui signifie « esclave » (Afrique) ; de nouvelles formes d'esclavage renaissent constamment, et la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U. s'en occupe périodiquement.

Défricher : C'est mettre en culture des terres restées ou retournées à l'état sauvage.

Dieu : Ce mot vient du latin *deus*, qui a la même racine que son équivalent grec *Θεός* (*theos*), et que *Zeus*. Contrairement aux autres peuples de l'Antiquité, qui adoraient un grand nombre de dieux, les Hébreux croyaient en un seul Dieu.

Il est nommé dans la *Bible* tantôt Élohim, tantôt Yahvé, tantôt Adonaï (le Seigneur) ou Chaddaï (le Tout-Puissant), ou il est désigné par l'un de ses attributs : l'Éternel, le Rocher, la Forteresse, etc. Le *Coran* le nomme Allah.

Il est présenté, dans la *Bible* et dans le *Coran*, comme le créateur de toutes choses, éternel et tout-puissant.

Âme : du latin *anima*, souffle, vie.

Le christianisme* et l'islam affirment que la mort du corps ne met pas fin à la vie individuelle, qui se poursuit dans un Au-delà où l'âme humaine reçoit son châtement (l'enfer) ou sa récompense (le paradis).

Couleur : L'Académie de Bordeaux, à laquelle appartenait Montesquieu, avait mis au concours, en 1741, la question de la couleur des Nègres.

Naturel : Ici, conforme à la nature humaine, telle que Dieu l'a voulue.

Essence : L'essence de l'humanité, ce qui fait son être (du verbe latin *esse*, être), sa nature, ce qui la caractérise.

Eunuques : L'islam, comme le christianisme, interdisent la castration. Pourtant, elle était en usage chez les Turcs, qui faisaient garder leurs femmes, dans les harems, par des eunuques noirs et castraient aussi des enfants blancs qu'ils destinaient à l'administration ; l'Europe, en particulier la papauté, appréciait aussi la voix des castrats, qui gardaient à l'âge adulte celle de leur enfance, avec une puissance accrue et les a utilisés dans les églises et à l'opéra du XVI^e à l'aube du XX^e siècle : la voix d'Alessandro Moreschi (1858-1922), a été enregistrée en 1902.

L'intérêt de Montesquieu pour les eunuques est constant, et participe du goût libertin de l'époque. Voir le rôle qu'ils jouent dans les intrigues de sérail* des *Lettres persanes** (1721)

Façon plus marquée : c'est-à-dire en leur interdisant les rapports sexuels.

Égyptiens : Au XVIII^e siècle l'écriture de l'Égypte ancienne est oubliée, et les seules sources, auxquelles Montesquieu se réfère fréquemment, sont grecques et latines.

La science et la philosophie égyptiennes sont alors très réputées, mais on sait l'étendue de leurs superstitions, et Montesquieu en rapporte souvent, dans les *Pensées** et dans le *Spicilège** : l'Égypte était évidemment bien loin de pratiquer la « Philosophie » au sens où on entend ce mot, en France, au siècle des Lumières !

Philosophes : Le philosophe, du grec φιλόσοφος (ami, *philos*, de la sagesse, *sophia*) réfléchit sur la connaissance et l'action (morale).

Les mots philosophe et philosophie ont pris en France, au XVIII^e siècle, un sens particulier : ils s'appliquent aussi bien à des gens de lettres, des savants et des artistes menant un même combat, qu'à des philosophes. Ce titre est attribué au XVIII^e siècle, à des écrivains qui propagent la « Philosophie des Lumières ». Bayle et Fontenelle ouvrent la voie à la fin du XVII^e à Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, Condorcet, Helvétius...

Les Philosophes des Lumières refusent tous les dogmes, réclament la liberté de pensée et d'expression, critiquent vivement la morale catholique et les institutions politiques de la monarchie, prêchent la tolérance et le respect des « droits naturels », réhabilitent le travail que méprisait l'aristocratie, et réfléchissent à de nouvelles méthodes d'éducation. Certains, comme Helvétius et Diderot, poussent la critique des religions jusqu'à l'athéisme.

Les Philosophes du XVIII^e siècle ont répandu des théories qui ont inspiré la Révolution de 1789.

Conséquence : Importance.

Roux : « *Condamner à l'esclavage un homme né d'une certaine femme est une chose aussi injuste que la loi des Égyptiens qui condamnait à mort tous les hommes roux ; injuste en ce qu'elle était défavorable à un certain nombre de gens, sans pouvoir leur être utile* » *Pensées**

Policées : nous dirions « civilisées » ; le mot civilisation n'apparaît qu'à la fin du XVIII^e siècle.

Prince : le prince est le « Premier » de l'État (latin *princeps*), c'est-à-dire le souverain ou un membre d'une famille souveraine.

Convention : accord, traité.

Miséricorde : pitié que l'on accorde aux malheureux, même coupables.

Pour mieux comprendre le texte

Approches externes

Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu (1689-1721)

Les années de formation

D'une famille de parlementaires de Bordeaux, de noblesse récente, et de fortune terrienne, le jeune Montesquieu est d'abord élevé comme un petit paysan au château de La Brède, entre Périgueux et Bordeaux, où il est né, puis entre en 1700 au collège des Oratoriens* de Juilly, en région parisienne.

Il suit la voie qui lui est tracée par sa naissance : après des études de Droit à Bordeaux (1705-1708), il reçoit le titre d'avocat au parlement de Bordeaux à l'âge de 19 ans, et part aussitôt à Paris afin de parfaire ses études juridiques, mais il s'intéresse également à l'Histoire, et fréquente les salons (1709-1713).

Une carrière brève mais féconde (1713-1726)

À la mort de son père, il revient à Bordeaux, achète une charge de conseiller au parlement, où il est nommé président à mortier* en 1716. Cette même année, il est élu à l'Académie de Bordeaux, dont il suivra assidûment les travaux scientifiques, auxquels il participe par de nombreuses communications sur des sujets divers : histoire, physique, biologie, morale, économie... Dans le même temps, il fait de fréquents voyages à Paris, où il fréquente les milieux les plus brillants et publie, après des œuvres de moindre importance, une satire retentissante : *Lettres persanes** (1721)

Il vend sa charge de président du parlement de Bordeaux en 1726, pour se partager entre l'écriture, la vie mondaine à Paris, et la gestion avisée de ses terres.

Une retraite active (1726-1755)

De 1728 à 1731, Montesquieu voyage à travers l'Europe (Allemagne, Italie, Suisse, Hollande, Angleterre), pour mettre son savoir livresque à l'épreuve de l'observation. De retour à La Brède, il publie son second ouvrage important : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734).

Vers la même époque, il a commencé à travailler à son œuvre majeure : *De l'Esprit des lois* (1748)

Les hardiesses de l'ouvrage, en particulier sur le terrain de la religion, lui valent des attaques passionnées des catholiques, auxquelles il répond par une : *Défense de L'Esprit des lois* à laquelle on a joint quelques éclaircissements (1750)

On notera l'indépendance d'esprit et le courage de ce magistrat* qui n'a pas craint de déplaire à sa ville, dont la fortune devait beaucoup à l'esclavage, en dénonçant cette institution, qui était reconnue et organisée par le « Droit » de l'époque.

Ses dernières années sont encore consacrées à l'écriture, malgré des troubles de la vue qui l'obligent à recourir à des secrétaires.

Situation du chapitre dans le livre

Le plan de *L'Esprit des lois*, qui fonde en France les sciences politiques, peut être analysé comme suit :

LIVRE I : *Des lois en général.*

LIVRES II à XIII : Les lois et leurs rapports à « la nature des trois gouvernements* ».

LIVRES XIV à XVII : *Les lois et le climat**

LIVRES XVIII à XXXI : *Les lois et les circonstances.* (nature du terrain, caractères nationaux, économie, géographie, religion, histoire)

On voit que le chapitre *De l'esclavage des nègres* (LIVRE XV) occupe, dans cette construction, une place centrale.

L'esclavage, qui puise son origine, d'après Montesquieu, dans les gouvernements despotiques, et trouve une cause naturelle (c'est-à-dire une explication, et non une justification) dans les climats chauds, y est bien traité comme un problème de tout premier plan.

Tout le livre XV traite de ce que Montesquieu appelle la « liberté civile » (qui oppose l'homme libre à l'esclave), comme les livres II à XIII traitaient de la « liberté politique » (celle du citoyen) et le livre XVI, de la « liberté domestique », c'est-à-dire de la liberté des femmes.

La traite des Nègres

Définition

C'est le nom que l'on a donné au trafic des esclaves noirs, entre le début du XV^e siècle et la fin du XIX^e siècle.

Officiellement disparue, elle subsiste pourtant, en Afrique et au Moyen Orient, et prend des formes nouvelles en Europe avec le trafic des immigrés clandestins.

Plus généralement, des cas d'exploitation de type esclavagiste sont périodiquement dénoncés (Amérique du sud, etc.).

Origines

C'est évidemment le besoin de main d'œuvre dans les colonies européennes des régions intertropicales d'Amérique, où la population indigène (Indiens) avait été décimée par le contact avec les microbes et les soudards de l'Ancien Monde, qui donna une extension inouïe à l'exploitation des Noirs.

L'exemple vint en effet des premiers « découvreurs », portugais et espagnols.

Le commerce triangulaire

La traite fut d'abord confiée à des compagnies portugaises, puis néerlandaises, puis à la Compagnie française de Guinée (1701), enfin à la South Sea Company anglaise (1713), avant de devenir entièrement libre (1759).

Selon le schéma classique, les négriers partaient des ports d'Europe avec une cargaison de pacotille*, qu'ils échangeaient en Afrique contre des esclaves amenés à leurs comptoirs (Gorée, au Sénégal, est le plus célèbre), par des chefs locaux qui les obtenaient par la guerre. Les cargaisons de 400 hommes environ étaient alors acheminées aux Antilles et en Amérique dans des conditions effroyables : on évalue à 10 ou 15% les pertes au cours de ce transfert. Là les esclaves étaient troqués contre les produits coloniaux (sucre, coton, etc.), qui étaient enfin vendus en Europe.

Des études récentes ont quelque peu remis en cause ce schéma :

1° En fait, au XVIII^e siècle, les trafiquants africains exigeaient des armes en échange de leurs services, et le coût d'un chargement d'esclaves dépassait le prix du bateau.

2° Le prix croissant du « bois d'ébène » a contraint les négriers à chercher à abaisser les pertes en cours de transport : on est passé de 20% à 5% de moyenne du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle. Mais ces progrès sont dus au fait que l'on a exigé, au départ, des individus jeunes et robustes, capables de résister aux souffrances du voyage, et les pertes ont augmenté de nouveau au moment de l'essor économique des Antilles, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

3° Les négriers rentraient en Europe sur lest, ou peu chargés, l'importation des produits coloniaux étant assurée principalement par de gros navires de commerce.

Quoi qu'il en soit, ce commerce très lucratif fit la fortune de plusieurs ports, dont Bordeaux et surtout Nantes.

Le coût humain

Le commerce des esclaves noirs est beaucoup plus ancien que le commerce triangulaire : il a duré au moins 3.500 ans, et une traite transsaharienne a alimenté également le Maghreb, l'Égypte et les comptoirs de l'est de l'Afrique, Zanzibar en particulier.

Mais pour la seule traite atlantique, on évalue à 9.500.000, entre 1450 et 1870, le nombre d'Africains déportés (compte non tenu des pertes en cours de traversée), à plus de 2 millions les victimes de la traite orientale, et à 7 millions les esclaves de l'intérieur de l'Afrique. Selon l'évaluation des morts occasionnées par leur capture (guerres, razzias), le total des pertes subies par l'Afrique oscille entre 35 et 200 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Les victimes représentaient 66% des effectifs dans la traite atlantique.

D'après un article paru dans le journal *Le Monde* du 13/3/1991 : *Le Prix de la traite des Noirs*, par Serge Daget, Professeur d'histoire de l'Afrique – Université Lille III-Charles de Gaulle.

Montesquieu et l'esclavage

Pour comprendre les jugements que porte Montesquieu sur la question de l'esclavage, il faut tenir compte du projet d'ensemble de *L'Esprit des lois*, qui est d'expliquer par un petit nombre de principes la diversité des lois qui gouvernent les sociétés humaines, et du Livre XV en particulier, dont le titre :

« Comment les lois de l'esclavage civil ont du rapport avec la nature du climat »

montre assez qu'il ne s'agit pas pour lui de justifier cette institution, mais de dire pourquoi elle existe.

Il faut donc préciser comment Montesquieu explique l'esclavage ?

En fait, il envisage l'esclavage par rapport à deux causes qui lui semblent déterminantes : le gouvernement despotique et le climat et signale parmi ses autres origines le mépris d'une nation pour une autre, dû à l'incompréhension de leurs différences, le droit de la guerre chez les Anciens qui tuaient les vaincus, et ont fait en quelque sorte un progrès en leur laissant la vie pour les réduire en esclavage, ainsi que, de la part des chrétiens, la volonté de convertir les païens.

Esclavage et despotisme

« Dans les pays despotiques, où l'on est déjà sous l'esclavage politique, l'esclavage civil est plus tolérable qu'ailleurs.

Chacun y doit être assez content d'y avoir sa subsistance et la vie. Ainsi la condition de l' n'y est guère plus à charge que la condition de sujet.

« Mais, dans le gouvernement monarchique, où il est souverainement important de ne point abattre ou avilir la nature humaine, il ne faut point d'esclaves. Dans la démocratie, où tout le monde est égal, et dans l'aristocratie [...] des esclaves sont contre l'esprit de la constitution ; ils ne servent qu'à donner aux citoyens un luxe qu'ils ne doivent point avoir. »

De l'Esprit des lois, Livre XV, Chapitre I

Esclavage et climat chaud

« Il y a des pays où la chaleur énerve le corps, et affaiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un travail pénible que par la crainte du châtement : l'esclavage y choque donc moins la raison ; et le maître y étant aussi lâche à l'égard de son prince, que son l'est à son égard, l'esclavage civil y est encore accompagné de l'esclavage politique. »*

En somme, c'est le « climat chaud » qui, « énervant » les hommes, produit à la fois :

– le régime despotique (ou esclavage politique)

– l'esclavage civil (ou privation de la liberté personnelle)

– l'esclavage domestique (celui des femmes dans la vie familiale et sociale), que Montesquieu traite au livre XVI.

Les sentiments de Montesquieu

Ils éclatent non seulement dans le Chapitre VII, mais aussi dans le chapitre suivant : « *Inutilité de l'esclavage* », où il conclut, après avoir montré que l'on obtient davantage de travailleurs convenablement salariés que d'esclaves : « *Je ne sais si c'est l'esprit ou le cœur qui me dicte cet article-ci. Il n'y a peut-être pas de climat sur la terre où l'on ne pût engager au travail des hommes libres. Parce que les lois étaient mal faites on a trouvé des hommes paresseux : parce que ces hommes étaient paresseux, on les a mis en esclavage.* »

et dans les *Pensées** (174), où apparaît déjà l'allusion aux Égyptiens :

« Et comment a-t-on pu ôter à un père la propriété de ses enfants, et aux enfants la propriété de leur père ? »

« La guerre de Spartacus était la plus légitime qui ait jamais été entreprise. »

« Malheur à ceux qui font des lois que l'on peut violer sans crime. »

Approches internes

La composition du texte

Le chapitre V du livre XV est remarquable par sa brièveté (mais d'autres sont plus courts), sa densité, et surtout, son aspect exceptionnellement morcelé : il présente dix paragraphes très brefs.

Le premier sert d'introduction ;

les paragraphes 2 à 10 exposent chacun, sur le mode ironique, l'un des arguments des esclavagistes ;

le dixième, qui est aussi le plus ample, sert également de conclusion, comme si, submergé par l'indignation, l'auteur ne pouvait davantage se contenir.

Les arguments des esclavagistes

En dépit de ce qu'un lecteur moderne pourrait imaginer, chacun des points du plaidoyer de Montesquieu reprend un argument sérieusement soutenu entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, et plusieurs d'entre eux peuvent être encore aujourd'hui entendus chez les tenants des thèses racistes :

Les deux premiers sont d'ordre économique :

– besoin de main d'œuvre ;

– abaissement des coûts de production ;

le troisième est d'ordre esthétique* :

– les différences sont perçues comme laideur ;

le quatrième est d'ordre religieux : l'Église a dû en effet user de toute son influence pour faire admettre aux colons que les Indiens et les Noirs pouvaient recevoir le baptême ;

le cinquième repose sur le consensus universel : puisque tout le monde maltraite les Noirs, ces mauvais traitements sont justifiés ;

le sixième, très proche, emprunte non à la géographie, mais à l'histoire : depuis la plus haute antiquité, et dans les civilisations les plus évoluées, on a persécuté ceux qui étaient différents ;

le septième repose sur l'affirmation qu'il existe des « peuples inférieurs », moins intelligents : les Noirs sont de grands enfants, qui ne connaissent pas la valeur des choses.

Les deux derniers arguments avancés par Montesquieu sont ceux de la bonne conscience :

– nous sommes de bons chrétiens ;

– nos lois sont excellentes.

L'énonciation

Nous sommes dans le discours*, c'est-à-dire que le locuteur s'implique entièrement dans l'acte d'énonciation. On remarquera particulièrement :

1) la présence du locuteur :

(si j'avais... je dirais, nous, nous-mêmes, on au sens de nous)

2) les temps employés :

présent, passé composé ;

3) les indices d'opinion, très nombreux :

« *il est presque impossible de les plaindre* », « *un corps tout noir* », « *les meilleurs philosophes du monde* », « *de petits esprits exagèrent* », « *conventions inutiles* »

Le style

Il est surtout marqué par l'ironie, et une élégance due :

1) à la concision* : toute l'argumentation esclavagiste est à la fois rassemblée et réfutée en moins d'une page ;

2) à la diversité des tournures, grâce à l'alternance :

– du conditionnel et du présent de vérité ;

– de phrases courtes (une principale, une ou deux subordonnées) ;

– de phrases dont la longueur et la complexité traduisent le caractère spécieux* de l'argument historique, ou l'indignation (dernier paragraphe).

Des procédés polémiques

L'ironie

L'ironie est une figure de style qui consiste à dire le contraire de ce que l'on veut faire comprendre, le ton plaisant ou faussement naïf soutenant l'effet : c'est bien ce procédé qui est en œuvre dans tout le texte, et qui, en quelque sorte, mine chaque argument.

Certes, il n'existe pas en français de « point d'ironie », qui permette au lecteur inattentif d'éviter de prendre pour argent comptant ce qui est avancé (ou qui y oblige le lecteur de mauvaise foi), mais :

1) le ton est donné d'entrée par la première phrase, où la supposition, de toute évidence absurde dans le contexte de *L'Esprit des lois*, est marquée par le conditionnel.

2) On voit l'ironie en œuvre dans chacun des arguments, qu'ils soient d'ordre :

– économique

Les arguments d'ordre économique, imparables dans une logique productiviste, sont niés dans la phrase même où ils sont exprimés :

De singulières prémisses* sont avancées pour soutenir un « droit » des colonisateurs :

« *Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique* »

« *Le sucre serait trop cher* » : l'exemple choisi est plaisant, si l'on veut bien se souvenir que la production mondiale de sucre de canne (le seul alors connu), n'était que de quelques milliers de tonnes à la fin du XVIII^e siècle, et qu'il s'agissait alors d'un produit de luxe, la grande masse de l'humanité, y compris en Europe, trouvant les glucides indispensables à son alimentation dans les féculents, le miel et les fruits, comme elle l'a toujours fait jusqu'au XIX^e siècle.

– esthétique (prétendue laideur)

L'argument d'ordre esthétique, qui tend à nier l'humanité des Noirs à cause de leur prétendue laideur, est présenté avec une fausse naïveté :

« *Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête* » (sous-entendu : si encore ils ne l'étaient que partiellement !), idée reprise plus loin par « *un corps tout noir* » et l'on appréciera aussi le « *presque impossible de les plaindre.* »

Or, depuis Montaigne, on sait que l'idée de beauté est relative et varie selon les peuples :

« *Quant à la beauté des corps, avant passer outre, il me faudrait savoir si nous sommes d'accord de sa description. [...]. Les Indes la peignent noire et basanée, aux lèvres grosses et enflées, au nez plat et large. [...] Les Italiens la façonnent grosse et massive, les Espagnols vidée et étrillée* ; et entre nous, l'un la fait blanche, l'autre brune ; l'un molle et délicate, l'autre forte et vigoureuse ; qui y demande de la mignardise et de la douceur, qui de la fierté et de la majesté.* »

Apologie de Raymond Sebond (Essais, Livre II, chapitre XII)

et Montesquieu lui-même s'est plu à en chercher des explications. Il s'est intéressé à la question de la diversité des goûts ; dans les *Pensées** (272), il note l'avis d'un de ses contemporains, le père Buffier, pour qui : « *les beaux yeux sont ceux dont il y a en a un plus grand nombre de la même façon ; de même la bouche, le nez, etc. Ce n'est pas qu'il y ait un bien plus grand nombre de vilains nez que de beaux nez ; mais c'est que les vilains sont de bien différentes espèces ; mais chaque espèce de vilains est en beaucoup moindre nombre que l'espèce des beaux...* » et dans le *Spicilège** (113) : « *La beauté n'est donc qu'un jeu d'imagination qui change selon les temps et les pays.* »

– religieux

La naïveté (intéressée) de l'interrogation théologique (les Nègres ont-ils une âme ?) est soulignée par le caractère primaire de l'équivalence « noir = mal » (étant noirs, ils ne peuvent avoir « *une âme, surtout une âme bonne* »), et les singulières limites soudainement assignées à la volonté de Dieu, pourtant réputé tout-puissant.

ou qu'ils fassent appel :

– au consensus universel

L'argument tiré du consensus universel, c'est-à-dire de l'accord (supposé) de toute l'humanité (tous les autres peuples persécutent les Noirs) est illustré par un exemple qui est, au XVIII^e siècle, prétexte à sourire, ou à s'indigner de la barbarie des Turcs, selon le contexte.

– à l'histoire

L'argument historique est également plaisant :

– par la façon dont on passe du noir au rouge ;

- si l'on songe au sens du mot « philosophe » au XVIII^e siècle ;
- à cause de la singularité de la coutume égyptienne, eu égard aux mœurs européennes.
- à une prétendue infériorité intellectuelle

L'argument tiré de la prétendue infériorité intellectuelle des Noirs est plaisamment appuyé sur un exemple qui renvoie Noirs et Blancs dos à dos, puisque les uns et les autres attachent du prix à ce qui, chez eux, est rare, inaltérable et brillant : or ou verre.

- à la bonne conscience

Le premier de ces arguments est littéralement retourné : ce n'est pas parce que l'on est chrétien que l'on traite bien les autres hommes, c'est parce que les chrétiens maltraitent les Nègres qu'on ne peut supposer que ces derniers sont eux-mêmes des hommes.

Le second (nos lois sont bonnes) est dynamité par les mots « *conventions inutiles* », et nié par l'appel final « *en faveur de la miséricorde et de la pitié* », qui sont, par excellence des vertus chrétiennes.

L'Ordre des arguments

Les arguments sont en quelque sorte minés : chacun contient une charge suffisante d'ironie pour le faire exploser ; mais de surcroît, Montesquieu, avocat de formation, et qui sait donc l'importance de l'organisation d'un plaidoyer, présente le sien dans un joyeux désordre, en commençant par les plus forts (d'ordre économique), en continuant par le plus faible (celui de la laideur, donc de l'infériorité physique) puis en passant à un argument ancien (religieux) sur lequel l'Église a tranché depuis longtemps.

L'appel au consensus universel et à la tradition, en revanche, paraît assez puissant pour qu'on y recoure encore aujourd'hui, à tout propos.

La supériorité intellectuelle est une qualité que s'arrogent encore volontiers les peuples et les individus, et l'on sait l'usage que le nazisme en a fait.

Enfin les arguments de la bonne conscience correspondent bien à des attitudes spontanées très répandues mais indéfendables aux yeux du public cultivé auquel il s'adresse.

Annexes

Argumenter

À propos de littérature

Lorsque je suis témoin d'un événement rare et émouvant, deux choses existent ensemble, d'un côté l'objet, autour duquel je puis tourner, qui tient bien et qui donne appui à mes recherches, de l'autre l'émotion, qui est de moi, et qui consiste, partie en des mouvements purement physiologiques, partie en des gestes par lesquels j'imité ou je dessine l'objet; ce sont des commencements d'action, mais retenus, comme ceux que je sens si vivement dans le vertige. L'événement passe et ne reviendra jamais. Jamais vous ne retrouverez cette solide existence. Vainement vous l'aurez décrite par des paroles; l'objet manquera toujours; ce ne sera qu'une ombre inconsistante. Bref nous n'avons pas le pouvoir d'évoquer un objet absent.

À celui qui prétend faire paraître le Panthéon sur la scène de sa mémoire, demandez de compter les colonnes ou de décrire un chapiteau; opérations bien aisées à faire quand le Panthéon est présent; opérations impossibles dès que l'objet est seulement imaginé.

Comme Eurydice, l'image fondra devant l'attention. Encore bien moins la description arrivera-t-elle à rendre présente pour le lecteur une scène qu'il n'a point vue. N'allez donc point à l'émotion par la chose.

Au contraire, à la chose par l'émotion. L'émotion peut se communiquer. La danse y réussit par les mouvements, la musique y ajoute des mouvements plus secrets, et il reste encore beaucoup de la danse et de la musique soit dans la poésie, soit dans l'éloquence. La prose a moins de moyens; mais il n'en est pas moins vrai qu'évoquer est autre chose que raconter. Il faut retrouver d'abord l'émotion si l'on veut retrouver l'objet. Ici est sans doute la raison cachée de ce que je voudrais appeler la transposition, qui revient à refuser le fait brut.

Il y a une tyrannie de l'événement réel, qui consiste en ceci que vous revenez toujours à le raconter tel qu'il fut. Travail d'historien qui fait comme des taches d'histoire dans le récit romanesque. C'est pourquoi la méthode de noter exactement me paraît la pire de toutes. Je dirais au contraire que l'artiste doit vaincre le souvenir, de façon à l'inventer aussi bien que le reste; enfin il me semble que tout doit être fiction dans un roman, et même le vrai. Je n'entends pas par là que la perception actuelle manque; tout au contraire il faut que les objets présents et familiers se mêlent au récit, y apportent ce juste mouvement de l'émotion qui donne réalité à tout. D'où la métaphore où l'on voit qu'une chose revit par une autre; et la transposition n'est sans doute qu'une métaphore; au reste, c'est le même mot.

Alain (*Propos de littérature*, 1947)

Ne plus être un pestiféré

« Cela fait longtemps que j'ai honte, honte à mourir d'avoir été, fût-ce de loin, fût-ce dans la bonne volonté, un meurtrier à mon tour. Avec le temps, j'ai simplement aperçu que même ceux qui étaient meilleurs que d'autres ne pouvaient s'empêcher aujourd'hui de tuer ou de laisser tuer parce que c'était dans la logique où ils vivaient, et que nous ne pouvions pas faire un geste en ce monde sans risquer de faire mourir. Oui, j'ai continué d'avoir honte, j'ai appris cela, que nous étions tous dans la peste, et j'ai perdu la paix. Je la recherche encore aujourd'hui, essayant de les comprendre tous et de n'être l'ennemi mortel de personne. Je sais seulement qu'il faut faire ce qu'il faut pour ne plus être un pestiféré et que c'est là ce qui peut, seul, nous faire espérer la paix, ou une bonne mort à son défaut. C'est cela qui peut soulager les hommes et, sinon les sauver, du moins leur faire le moins de mal possible et même parfois un peu de bien. Et c'est pourquoi j'ai décidé de refuser tout ce qui, de près ou de loin, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, fait mourir ou justifie qu'on fasse mourir.

« C'est pourquoi encore cette épidémie ne m'apprend rien, sinon qu'il faut la combattre à vos côtés. Je sais de science certaine (oui, Rieux, je sais tout de la vie, vous le voyez bien) que chacun la porte en soi, la peste, parce que personne, non, personne au monde n'en est indemne. Et qu'il faut se surveiller sans arrêt pour ne pas être amené, dans une minute de distraction, à respirer dans la figure d'un autre et à lui coller l'infection. Ce qui est naturel c'est le microbe. Le reste, la santé, l'intégrité, la pureté, si vous voulez, c'est un effet de la volonté et d'une volonté qui ne doit jamais s'arrêter. L'honnête homme, celui qui n'infecte presque personne, c'est celui qui a le moins de distraction possible. Et il en faut de la volonté et de la tension pour ne pas être distrait ! Oui, Rieux, c'est bien fatigant d'être pestiféré. Mais c'est encore plus fatigant de ne pas vouloir l'être. C'est pour cela que tout le monde se montre fatigué, puisque tout le monde, aujourd'hui, se trouve un peu pestiféré. Mais c'est pour cela que quelques-uns, qui veulent cesser de l'être, connaissent une extrémité de fatigue dont rien ne les délivrera plus que la mort. »

Albert Camus (*La Peste*, 1947)

La femme indépendante

Cependant, il existe aujourd'hui un assez grand nombre de privilégiées qui trouvent dans leur profession une autonomie économique et sociale. Ce sont elles que l'on met en cause quand on s'interroge sur les possibilités de la femme et sur son avenir. C'est pourquoi bien qu'elles ne constituent encore qu'une minorité, il est particulièrement intéressant d'étudier de près leur situation; c'est à leur propos que les débats entre féministes et antiféministes se prolongent. Ceux-ci affirment que les femmes émancipées d'aujourd'hui ne réussissent dans le monde rien d'important et que, d'autre part, elles ont peine à trouver leur équilibre intérieur. Ceux-là exagèrent les résultats qu'elles obtiennent et s'aveuglent sur leur désarroi. En vérité, rien n'autorise à dire qu'elles font fausse route; et cependant il est certain qu'elles ne sont pas tranquillement installées dans leur nouvelle condition : elles ne sont encore qu'à moitié du chemin. La femme qui s'affranchit économiquement de l'homme n'est pas pour autant dans une situation morale, sociale, psychologique identique à celle de l'homme. La manière dont elle s'engage dans sa profession et dont elle s'y consacre dépend du contexte constitué par la forme globale de sa vie. Or, quand elle aborde sa vie d'adulte, elle n'a pas derrière elle le même passé qu'un garçon; elle n'est pas considérée par la société avec les mêmes yeux; l'univers se présente à elle dans une perspective différente. Le fait d'être une femme pose aujourd'hui à un être humain autonome des problèmes singuliers.

Simone de Beauvoir (*Le deuxième Sexe*, Chapitre XIV, 1949)

Antigone (Sophocle, vers 442 avant notre ère)

CRÉON – Toi seule de nos Cadméens vois les choses ainsi.

ANTIGONE – Ils les voient, eux aussi, Mais ils se tiennent cois.

CRÉON – Et toi, tu ne rougis pas de tes écarts de pensée ?

ANTIGONE – C'est qu'il n'y a nulle honte à honorer un frère.

CRÉON – Son adversaire aussi n'était-il donc pas ton frère ?

ANTIGONE – Frère, et de mêmes père et mère.

CRÉON – Comment donc expliques-tu des hommages à l'un qui sont des outrages à l'autre ?

ANTIGONE – Il ne portera pas ce témoignage-là, l'homme abattu.

CRÉON – Si, certes, si tu honores de la même façon le pieux et l'impie.

ANTIGONE – C'est qu'il n'était pas son esclave, mais son frère.

CRÉON – Il ravageait notre terre, l'autre la protégeait.

ANTIGONE – Pourtant Hadès exige ces rites-là.

CRÉON – Mais le bon n'est pas l'égal du méchant.

ANTIGONE – Qui sait si sous terre nos jugements sont agréés ?

CRÉON – Non, jamais l'ennemi, même une fois mort, n'est un ami.

ANTIGONE – Non, ce n'est pas pour la haine, mais pour l'amour, que la nature m'a faite.

CRÉON – Va donc sous terre, si tu as pour destin d'aimer, et aime les morts. De mon vivant une femme ne fera pas la loi.

Vers 500 à 525, Traduction A.-M. Le Corguillé

Antigone (Cocteau, 1922)

CRÉON – Antigone ! C'est par cette porte qu'on regagne ta chambre. Où t'en vas-tu par là ?

ANTIGONE, *s'est arrêtée, elle lui répond doucement, sans forfanterie.* – Vous le savez bien...

Un silence. Il se regardent encore debout l'un en face de l'autre.

CRÉON – Quel jeu joues-tu ?

ANTIGONE – Je ne joue pas.

CRÉON – Tu ne comprends donc pas que si quelqu'un d'autre que ces trois brutes sait tout à l'heure ce que tu as tenté de faire, je serai obligé de te faire mourir ? Si tu te tais maintenant, si tu renonces à cette folie, j'ai une chance de te sauver, mais je ne l'aurai plus dans cinq minutes. Le comprends-tu ?

ANTIGONE – Il faut que j'aie enterré mon frère que ces hommes ont découvert.

CRÉON – Tu irais refaire ce geste absurde ? Il y a une autre garde autour du corps de Polynice et, même si tu parviens à le recouvrir encore, on dégagera son cadavre, tu le sais bien. Que peux-tu donc, sinon t'ensanglanter encore les ongles et te faire prendre ?

ANTIGONE – Rien d'autre que cela, je le sais. Mais cela, du moins, je le peux. Et il faut faire ce que l'on peut.

CRÉON – Tu y crois donc vraiment, toi, à cet enterrement dans les règles ? A cette ombre de ton frère condamnée à errer toujours si on ne jette pas sur le cadavre un peu de terre avec la formule du prêtre ? Tu leur as déjà entendu la réciter, aux prêtres de Thèbes, la formule ? Tu as vu ces pauvres têtes d'employés fatigués écoutant les gestes, avalant les mots, bâclant ce mort pour en prendre un autre avant le repas de midi ?

ANTIGONE Oui, je les ai vus.

CRÉON – Est-ce que tu as jamais pensé alors que si c'était un être que tu aimais vraiment, qui était là, couché dans cette boîte, tu te mettrais à hurler tout d'un coup ? A leur crier de se taire, de s'en aller ?

ANTIGONE – Si, je l'ai pensé.

CRÉON – Et tu risques la mort maintenant parce que j'ai refusé à ton frère ce passeport dérisoire, ce bredouillage en série sur sa dépouille, cette pantomime dont tu aurais été la première à avoir honte et mal si on l'avait jouée. C'est absurde !

ANTIGONE Oui, c'est absurde.

CRÉON – Pourquoi fais-tu ce geste, alors ? Pour les autres, pour ceux qui y croient ? Pour les dresser contre moi ?

ANTIGONE Non.

CRÉON – Ni pour les autres, ni pour ton frère ? Pour qui alors ?

ANTIGONE – Pour personne. Pour moi.

CRÉON, la regarde en silence.

Antigone (Anouilh, 1944)

CRÉON – Tu connaissais ma défense ?

ANTIGONE – Oui, elle était publique.

CRÉON – Et tu as eu l'audace de passer outre ?

ANTIGONE – Jupiter n'avait pas promulgué cette défense. La justice non plus n'impose pas des lois de ce genre; et je ne croyais pas que ton décret pût faire prévaloir le caprice d'un homme sur la règle des immortels, sur ces lois qui ne sont pas écrites, et que rien n'efface. Elles n'existent ni d'aujourd'hui, ni d'hier. Elles sont de toujours. Personne ne sait d'où elles datent. Devais-je donc, par crainte de la pensée d'un homme, désobéir à mes dieux ? Je savais la mort au bout de mon acte. Je mourrai jeune ; tant mieux. Le malheur était de laisser mon frère sans tombe. Le reste m'est égal. Maintenant, si tu me traites de folle, tu pourrais bien être fou. [...]

CRÉON – [...] ce que je déteste surtout, c'est le criminel qui, pris sur le fait, se mêle d'embellir son crime.

ANTIGONE – Exiges-tu quelque chose de plus que ma mort ?

CRÉON – Non.

Antigone et Créon se parlent de tout près; leurs fronts se touchent.

ANTIGONE – Alors pourquoi traîner ? Tu me déplaïs et je te déplaïs. Toute cette foule m'applaudirait sans la crainte qui paralyse la langue. À mille autres privilèges, le despotisme ajoute celui de dire et d'entendre ce qu'il veut.

CRÉON – Tu es la seule à Thèbes qui pense mal.

ANTIGONE – Alors ils pensent tous mal, mais ils se taisent en ta présence.

CRÉON – N'as-tu pas honte ?

ANTIGONE – Honte d'honorer un frère ?

CRÉON – Et ton frère Étéocle, n'était-il pas aussi ton frère ? Étéocle, mort chez nous.

ANTIGONE – Nous étions de même père et mère.

CRÉON – Pourquoi donc l'insulter par des hommages antipatriotiques ?

ANTIGONE – Ce n'est pas ainsi que le mort dépose à mon procès.

CRÉON – Quoi, si tu sers le traître ?

ANTIGONE – Il est mort non pas son ennemi mais son frère.

CRÉON – Il venait d'attaquer sa patrie, l'autre la défendait.

ANTIGONE – La mort veut une seule loi pour tous.

CRÉON – Mais l'envahi et l'envahisseur ne doivent pas être traités également.

ANTIGONE – Qui sait si vos frontières ont encore un sens chez les morts ?

CRÉON – Jamais un ennemi mort ne devient un ami.

ANTIGONE – Je suis née pour partager l'amour et non la haine.

CRÉON – Descends donc chez les morts aimer qui bon te semble ; mais, de mon vivant, aucune femme ne fera la loi.

Quelques aspects des Lumières

La Dent D'or

Assurons-nous bien du fait, avant que de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point.

Ce malheur arriva si plaisamment sur la fin du siècle passé à quelques savants d'Allemagne, que je ne puis m'empêcher d'en parler ici.

En 1593, le bruit courut que, les dents étant tombées à un enfant de Silésie, âgé de sept ans, il lui en était venue une d'or à la place d'une de ses grosses dents. Horstius, professeur en médecine dans l'université de Helmstad, écrivit en 1595 l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant, pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs. Figurez-vous quelle consolation, et quel rapport de cette dent aux chrétiens ni aux Turcs. En la même année, afin que cette dent d'or ne manquât pas d'historiens, Rullandus en écrit encore l'histoire. Deux ans après, Ingolsteterus, autre savant, écrit contre le sentiment que Rullandus avait de la dent d'or, et Rullandus fait aussitôt une belle et docte réplique. Un autre grand homme, nommé Libavius, ramasse tout ce qui avait été dit de la dent, et y ajoute son sentiment particulier. Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or. Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent, avec beaucoup d'adresse ; mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre.

Rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières. Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont, et dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont point, et dont nous trouvons la raison. Cela veut dire que, non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui s'accrochent très bien avec le faux.

Fontenelle (*Histoire des oracles*, Chapitre IV, 1687)

Article « Théisme »

Le théisme est une religion répandue dans toutes les religions; c'est un métal qui s'allie avec tous les autres, et dont les veines s'étendent sous terre aux quatre coins du monde. Cette mine est plus à découvert, plus travaillée à la Chine; partout ailleurs elle est cachée, et le secret n'est que dans les mains des adeptes.

Il n'y a point de pays où il y ait plus de ces adeptes qu'en Angleterre. Il y avait, au dernier siècle, beaucoup d'athées en ce pays-là, comme en France et en Italie. Ce que le chancelier Bacon avait dit se trouve vrai à la lettre, qu'un peu de philosophie rend un homme athée, et que beaucoup de philosophie mène à la connaissance d'un Dieu. Lorsqu'on croyait, avec Épicure, que le hasard fait tout, ou avec Aristote, et même avec plusieurs anciens théologiens, que rien ne naît que par corruption, et qu'avec de la matière et du mouvement le monde va tout seul, alors on pouvait ne pas croire à la Providence. Mais depuis qu'on entrevoit la nature, que les anciens ne voyaient point du tout; depuis qu'on s'est aperçu que tout est organisé, que tout a son germe; depuis qu'on a bien su qu'un champignon est l'ouvrage d'une sagesse infinie aussi bien que tous les mondes; alors ceux qui pensent ont adoré, là où leurs devanciers avaient blasphémé. Les physiciens sont devenus les hérauts de la Providence: un catéchiste annonce Dieu à des enfants, et un Newton le démontre aux sages.

Bien des gens demandent si le théisme, considéré à part, et sans aucune autre cérémonie religieuse, est en effet une religion. La réponse est aisée; celui qui ne reconnaît qu'un Dieu créateur, celui qui ne considère en Dieu qu'un être infiniment puissant, et qui ne voit dans ses créatures que des machines admirables, n'est pas plus religieux envers lui qu'un Européen qui admirerait le roi de la Chine n'est pour cela sujet de ce prince. Mais celui qui pense que Dieu a daigné mettre un rapport entre lui et les hommes, qu'il les a faits libres, capables du bien et du mal, et qu'il leur a donné à tous ce bon sens qui est l'instinct de l'homme, et sur lequel est fondée la loi naturelle, celui-là sans doute a une religion, et une religion beaucoup meilleure que toutes les sectes qui sont hors de notre Église; car toutes ces sectes sont fausses, et la loi naturelle est vraie. Notre religion révélée n'est même et ne pouvait être que cette loi naturelle perfectionnée. Ainsi le théisme est le bon sens qui n'est pas encore instruit de la révélation, et les autres religions sont le bon sens perverti par la superstition.

Toutes les sectes sont différentes, parce qu'elles viennent des hommes; la morale est partout la même, parce qu'elle vient de Dieu.

On demande pourquoi, de cinq ou six cents sectes, il n'y en a guère eu qui n'aient fait répandre du sang, et que les théistes, qui sont partout si nombreux, n'ont jamais causé le moindre tumulte? c'est que ce sont des philosophes. Or des philosophes peuvent faire de mauvais raisonnements, mais ils ne font jamais d'intrigues. Aussi ceux qui persécutent un philosophe, sous prétexte que ses opinions peuvent être dangereuses au public, sont aussi absurdes que ceux qui craindraient que l'étude de l'algèbre ne fit enchérir le pain au marché: il faut plaindre un être pensant qui s'égare; le persécuter est insensé et horrible. Nous sommes tous frères; si quelqu'un de mes frères, plein du respect et de l'amour filial, animé de la charité la plus fraternelle, ne salue pas notre père commun avec les mêmes cérémonies que moi, dois-je l'égorger et lui arracher le cœur?

Qu'est-ce qu'un vrai théiste? c'est celui qui dit à Dieu: Je vous adore, et je vous sers; c'est celui qui dit au Turc, au Chinois, à l'Indien, et au Russe: Je vous aime.

Il doute peut-être que Mahomet ait voyagé dans la lune et en ait mis la moitié dans sa manche; il ne veut pas qu'après sa mort sa femme se brûle par dévotion; il est quelquefois tenté de ne pas croire à l'histoire des onze mille vierges, et à celle de saint Amable, dont le chapeau et les gants furent portés par un rayon du soleil d'Auvergne jusqu'à Rome. Mais à cela près c'est un homme juste. Noé l'aurait mis dans son arche, Numa Pompilius dans ses conseils; il aurait monté sur le char de Zoroastre; il aurait philosophé avec les Platon, les Aristippe, les Cicéron, les Atticus: mais n'aurait-il point bu de la ciguë avec Socrate?

(Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, 1764)

Le métier d'homme

Dans l'ordre naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune est l'état d'homme; et quiconque est bien élevé pour celui-là, ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent. Qu'on destine mon élève à l'épée, à l'église, au barreau, peu m'importe. Avant la vocation des parents, la nature l'appelle à la vie humaine. Vivre est le métier que je veux lui apprendre. En sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre; il sera premièrement homme.

JeanJacques Rousseau (*Émile ou de l'éducation* - 1762)

La production agricole

Combien de fois n'a-t-il pas fallu que l'homme ait tenté la nature pour en obtenir des espèces excellentes ! Combien de milliers de germes n'a-t-il pas été obligé de confier à la terre pour qu'elle les ait enfin produits ! Ce n'est qu'en semant, élevant, cultivant un nombre presque infini de végétaux de la même espèce qu'il a pu connaître quelques individus portant des fruits plus doux et meilleurs que les autres : et cette première découverte, qui suppose déjà tant de soins, serait encore demeurée stérile à jamais s'il n'en eût fait une seconde, qui suppose autant de génie que la première exigeait de patience: c'est d'avoir trouvé le moyen de multiplier par la greffe ces individus précieux, qui malheureusement ne peuvent propager par eux-mêmes leurs excellentes qualités : ce ne sont en effet que des qualités purement individuelles, car les pépins ou noyaux de ces excellents fruits ne produisent, comme les autres, que de simples sauvageons, et par conséquent ils ne forment pas des espèces qui en soient essentiellement différentes; mais au moyen de la greffe l'homme a pour ainsi dire des espèces secondaires qu'il peut propager et multiplier à son gré. Le bouton ou la petite branche qu'il joint au sauvageon renferme cette qualité individuelle qui ne peut se transmettre par la graine, et qui n'a besoin que de se développer pour produire les mêmes fruits que l'individu dont on les a séparés pour les unir au sauvageon; lequel ne leur communique aucune de ses mauvaises qualités, parce qu'il n'a pas contribué à leur formation, qu'il n'est pas une mère, mais une simple nourrice, qui ne sert qu'à leur développement par la nutrition.

Buffon (*Les Époques de la nature*, 1778)

L'école de la République

Citoyens, après la gloire de donner la liberté à la France, après celle de vaincre ses ennemis, il n'en est pas de plus grande que de préparer aux générations futures une éducation digne de la liberté.

Tel fut le but que Le Peletier se proposa. Il partit de ce principe que tout ce qui est bon à la société doit être adopté par ceux qui ont pris part au contrat social. Or, s'il est bon d'éclairer les hommes, notre collègue, assassiné par la tyrannie, mérita bien de l'humanité.

Mais que doit faire le législateur? Il doit concilier ce qui convient aux principes et ce qui convient aux circonstances. On a dit contre le plan que l'amour paternel s'oppose à son exécution. Sans doute il faut respecter la nature, même dans ses écarts; mais si nous ne décrétons pas l'éducation impérative, nous ne devons pas priver les enfants du pauvre de l'éducation.

La plus grande objection est celle de la finance; mais j'ai déjà dit qu'il n'y a point de dépense réelle là où est le bon emploi pour l'intérêt public, et j'ajoute ce principe que l'enfant du peuple sera élevé aux dépens du superflu des hommes à fortunes scandaleuses.

C'est à vous, républicains célèbres, que j'en appelle ! Mettez ici tout le feu de votre imagination; mettez-y toute l'énergie de votre caractère : c'est le peuple qu'il faut doter de l'éducation nationale. Quand vous semez dans le vaste champ de la République, vous ne devez pas compter le prix de cette semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple.

Je demande qu'on pose ici la question : sera-t-il formé, aux dépens de la Nation, des établissements où chaque citoyen aura la faculté d'envoyer ses enfants pour recevoir l'instruction publique ? [...]

Il est nécessaire que chaque homme puisse développer les moyens moraux qu'il a reçus de la nature. Vous devez avoir pour cela des maisons communes, facultatives, et ne point vous arrêter à toutes les considérations secondaires. Le riche paiera, et il ne perdra rien s'il veut profiter de l'instruction pour son fils.

Je demande que, sauf les modifications nécessaires, vous décrétez qu'il y aura des établissements nationaux où les enfants seront instruits, nourris et logés gratuitement, et des classes où les citoyens qui voudront garder leurs enfants chez eux pourront les envoyer s'instruire.

Danton (*Discours à la Convention nationale*, 13 août 1793)

Travaux proposés

Travaux écrits

1. Vous ferez un pastiche du texte de Montesquieu, en utilisant les mêmes procédés :
 - discours*
 - désordre savant des arguments
 - ironie

Sujets proposés :

- Du racisme
- Des industries polluantes
- De la circulation automobile
- etc.

2. Vous essaierez d'analyser l'humour de Montesquieu à partir de ce texte et de la Lettre XCIX des *Lettres persanes*.

Groupements de textes

Argumenter

- De l'esclavage des nègres (Montesquieu, *L'Esprit des lois*) 4
- À propos de littérature (Alain, *Propos*) 14
- Ne plus être un pestiféré (Camus, *La Peste*) 15
- La femme indépendante (Beauvoir, *Le deuxième Sexe*) 16
- Antigone (Sophocle, Cocteau, Anouilh) 17-19

Axe de lecture

Introduction aux notions d'argument et d'argumentation

Quelques aspects des Lumières 20

- La dent d'or (Fontenelle, *Histoire des oracles*) 20
- De l'esclavage des nègres (Montesquieu, *L'Esprit des lois*) 4
- Article « Théisme » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*) 21
- Le choix d'un métier (Rousseau) 22
- La production agricole (Buffon) 22
- L'école de la République (Danton) 23

Axe de lecture

Comment l'esprit critique, en s'attaquant aux sujets les plus divers, conduit à une nouvelle conception de l'éducation.

Notes

Cautériser : brûler la chair en surface, au fer rouge ou avec un produit chimique, de manière à arrêter l'écoulement du sang.

Christianisme : religion des chrétiens, prêchée, à la mort de Jésus (ou Jésus-Christ), par ses disciples. Comme toutes les religions monothéistes, le christianisme a connu, au cours de son histoire de nombreuses divisions (schismes, hérésies) qui ont donné naissance à de nouvelles églises.

Concision : être concis, c'est dire beaucoup en peu de mots.

Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence (1734)

Comme les *Lettres persanes*, cet ouvrage paraît, sans nom d'auteur, à Amsterdam.

Montesquieu y explique « la grandeur » des Romains par leur organisation militaire, une politique extérieure fondée sur le principe « *diviser pour régner* » et les institutions républicaines qui permettaient aux conflits de s'exprimer et à l'État de corriger les abus.

Il impute leur décadence à l'extension exagérée de leurs possessions, à la perte de l'esprit civique et à l'institution, avec l'Empire, d'un régime despotique.

Ester : dans la langue juridique, saisir la justice.

Exaction : brimade qui consiste à exiger plus qu'il n'est dû.

Discours :

1) Suite de paroles prononcées par quelqu'un (« ce discours est odieux ! »).

2) Texte oral (les discours de Danton), ou écrit : *Discours sur l'inégalité*, de Jean-Jacques Rousseau), marqués par une certaine solennité.

3) Discours direct : paroles rapportées comme elles ont été prononcées : « Il me demanda : "En êtes-vous sûr ?" ».

4) Discours indirect ou discours rapporté : paroles annoncées par un verbe, et rapportées dans une subordonnée : « Il me demanda si j'en étais sûr ».

5) Discours indirect libre : paroles rapportées sans annonce par un verbe ni subordination : « Il se montrait inquiet : en étais-je sûr ? ».

6) Dans l'opposition Récit/Discours : Cette distinction, qui oppose la présence de marques de l'implication de celui qui parle ou écrit (discours), à leur absence dans l'énoncé (récit), s'applique à tous les textes. Pour une période qui va du XVIIe siècle au début du XXe cette opposition est repérable, grammaticalement, à partir des critères suivants :

RÉCIT	DISCOURS
(pas de marques d'implication)	(marques d'implication)
Temps verbaux	
(présent de narration)	présent
passé simple	passé composé
passé antérieur	futur simple et antérieur
	imparfait plusqueparfait
Pronoms	
elle(s), il(s),	je, tu, nous, vous, il(s), elle(s)
« il » ne s'oppose à aucune autre personne	« il » s'oppose aux autres personnes
on (= quelqu'un, certains)	on (= nous)
Indices de lieux et de temps	
en cet endroit	ici
la veille, le lendemain, ce jour-là	hier, demain, aujourd'hui
Indices d'opinion	
absents ou cachés	présents

Remarque : dans les sens 3, 4 et 5, on parle aussi de « style direct », « style indirect » et « style indirect libre ».

Énerver : c'est le sens premier du mot ; au Moyen Âge, on coupait les nerfs (en fait, les tendons) des jarrets et des genoux, afin de priver les condamnés de l'usage de leurs jambes.

Être énérvé, c'est donc, ici, avoir perdu toute vigueur.

Étrillée : étriller un cheval, c'est le brosser ; par suite, au figuré, c'est, selon le contexte, soigner ou au contraire, maltraiter. Ici, on attendrait plutôt « étriquée » ; mais ce mot n'est entré dans la langue, au sens d'« étroite », qu'au XVIII^e siècle, selon les dictionnaires.

Gouvernements : « *Il y a trois espèces de gouvernements : le républicain, le monarchique et le despotique. Pour en découvrir la nature, il suffit de l'idée qu'en ont les hommes les moins instruits. Je suppose trois définitions, ou plutôt trois faits : l'un, que le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou simplement une partie du peuple, a la souveraine puissance ; le monarchique, celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies ; au lieu que dans le despotique, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et ses caprices.* »

De la nature des trois gouvernements

De l'Esprit des lois (Livre II, Chapitre premier)

Montesquieu pense que le gouvernement républicain se maintient par la vertu, c'est à dire l'esprit civique, le monarchique par l'honneur, et le despotique par la crainte.

Le régime despotique lui paraît lié aux climats extrêmes, et c'est le seul où l'esclavage soit sinon acceptable, du moins fondé sur des raisons « naturelles » :

« *Dans tout gouvernement despotique, on a une grande facilité à se vendre : l'esclavage politique y anéantit en quelque façon la liberté civile.*

« *M. Perry* dit que les Moscovite esclaves se vendent très aisément. J'en sais bien la raison : c'est que leur liberté ne vaut rien.*

C'est là l'origine juste, et conforme à la raison, de ce droit d'esclavage très doux que l'on trouve dans quelques pays ; et il doit être très doux parce qu'il est fondé sur le choix libre qu'un homme, pour son utilité, se fait d'un maître ; ce qui forme une convention réciproque entre les deux parties. »

Véritable origine du droit d'esclavage

De l'Esprit des lois (Livre Quinzième, chapitre VI)

Islam : ce mot, qui signifie soumission (à Allah), résignation, désigne la religion des musulmans, prêchée par Mahomet.

C'est l'une des trois grandes religions monothéistes.

Pour l'islam, Mahomet est le plus grand des prophètes, successeur de Moïse (judaïsme) et de Jésus.

Comme ses deux sœurs, l'islam est une religion du Livre en ce sens qu'il se déclare héritier de la tradition biblique, et s'appuie sur un livre sacré, inspiré par Allah, le *Coran*. Mais l'islam puise aussi à d'autres sources.

Comme le christianisme l'islam s'est divisé en sectes ; au sunnisme se sont opposés les chiïtes et les kharidjites. Les différences, très fortes sur le plan politique, sont beaucoup plus limitées sur le plan du dogme mais les diverses tendances de l'islam se sont néanmoins souvent combattues avec violence.

L'islam a donné naissance à une grande civilisation, qui a recueilli l'héritage de la Grèce antique et développé les sciences, qu'elle a transmises à l'Europe.

Lettres persanes (1721)

Le Persan Usbek voyage avec son ami Rica pour s'informer des mœurs des Européens, et entretient une correspondance assidue avec ses compatriotes, à qui il confie ses surprises et ses réflexions, et avec son grand eunuque noir, aux prises avec les intrigues du harem. Ce roman par lettres, qui mêle une intrigue libertine dans le goût de l'époque et une satire féroce des mœurs, des institutions et de la religion, fut prudemment publié, sans nom d'auteur, à Amsterdam, et aussitôt condamné par la censure française.

Magistrat : fonctionnaire ou officier civil ayant des pouvoirs de justice (juge) ou personne exerçant des pouvoirs politiques (maire, ministre, Président de la République).

Sous l'Ancien Régime, les magistrats devaient acheter au roi, ou à leur prédécesseur, leur fonction : c'est ce qu'on appelle la vénalité des charges.

Montaigne et les Indiens

Montaigne s'est beaucoup intéressé aux habitants du Nouveau Monde : maire de Bordeaux, il en a rencontré, amenés en France par des voyageurs, qu'il a également interrogés.

Il admire leur sagesse, montre que leurs mœurs ne sont pas plus déraisonnables ou « sauvages » que les nôtres, fussent-ils cannibales, et s'indigne du traitement qui leur est fait :

« *Qui mit jamais à tel prix le service de la mercaderie [du commerce] et de la trafique ? Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples passés au fil de l'épée, et la plus riche et belle partie du monde bouleversée pour la négociation des perles et du poivre : mécaniques victoires. Jamais l'ambition, jamais les inimitiés publiques ne poussèrent les hommes les uns contre les autres à si horribles hostilités et calamités si misérables.* » *Essais*, Livre III, Chapitre VI, *Des Coches*.

Oratoire : lieu de prière, chapelle de petites dimensions.

Oratoriens : il s'agit de la congrégation de l'Oratoire* (une congrégation est une organisation religieuse regroupant des prêtres ou des laïcs), fondée au XVI^e siècle.

Les collèges, depuis le XVII^e siècle, étaient les seuls établissements d'enseignement supérieur, les universités n'ayant pas de locaux propres. Ils s'adressaient à un public noble ou de bonne bourgeoisie.

Le collège de Juilly était, au XVIII^e siècle, l'un des plus réputés.

Pacotille : il s'agissait de marchandises de peu de valeur : bijoux de verroterie, quincaillerie et armes de mauvaise qualité.

Pensées : les *Pensées* ont été commencées par Montesquieu en 1720, et enrichies jusqu'à la fin de sa vie, parallèlement au *Spicilège*. Elles n'étaient, pas plus que ce dernier, destinées à une publication. Si des éditions très partielles parurent dès le XVIII^e siècle, la première édition intégrale date de 1899.

Perry : Ingénieur anglais qui exerça quinze ans en Russie, à partir de 1698 ; son livre : *État présent de la Grande Russie* (1717) est la seule documentation dont Montesquieu ait disposé sur ce pays, mais il semble que ce passage ne s'y trouve pas, si l'on en croit la belle édition de *L'Esprit des lois* parue dans *Les Textes français*, en 1950, et à laquelle nous devons beaucoup.

Prémisses : propositions, d'où l'on tire certaines conséquences.

Président a mortier : le mortier est la coiffe de certains magistrats et, sous l'Ancien Régime, le symbole de l'autorité judiciaire.

Les présidents des parlements portaient un mortier de velours noir orné de deux larges galons d'or, et les présidents à mortier n'avaient droit qu'à un seul galon, plus étroit.

Rossi (Comte Pellegrino 1787-1848) : économiste et diplomate français d'origine italienne, professeur de droit à la faculté et au Collège de France : *Cours d'économie politique* (1829-1841)

Sérail : palais princier, en terre d'islam. Ce mot désigne souvent, en Europe, les appartements réservés aux femmes, le harem.

Serf : le mot a ici le sens du latin *servus*, , et non celui du Moyen Âge, où il désigne des hommes libres mais attachés à la terre et dépendant d'un seigneur.

Spécieux : vrai en apparence seulement (du latin *species*, aspect).

Spicilège : un spicilège est un recueil de pensées, de citations, d'observations « glanées » au jour le jour (du latin *spica*, épi, et *legere*, choisir).

Le *Spicilège** de Montesquieu, publié pour la première fois en 1944, réunit, à partir de 1718, des extraits de presse, des notes sur des conversations, des lectures, des réflexions, qui ont été réutilisées, en particulier, dans *L'Esprit des lois*.

Problèmes de méthode

Par où commencer ?

Voilà un texte difficile, en premier lieu à cause de son ancienneté.

Un lecteur contemporain, s'il se fie seulement à la lecture du texte « dans sa clôture », et s'il lui manque la culture historique indispensable à sa compréhension, aura de quoi s'indigner. D'abord à cause de la désignation des Noirs par le terme de « nègres » que nous ressentons comme méprisant (en dépit de la tentative que fit Léopold Sedar Senghor de réhabiliter ce mot en revendiquant sa « négritude »), ensuite parce que cette page rassemble avec une concision remarquable tous les clichés racistes.

Il est vrai que nous évitons aujourd'hui non seulement le mot « nègre », mais également celui de « Noirs », l'usage oral s'étant répandu de parler de « Blacks », qui nous paraît plus respectueux. Pourtant ces trois mots sont strictement synonymes et désignent des hommes et des femmes à la peau « noire », même si cette couleur est très peu représentée dans l'espèce humaine. C'est moins le mot que le fait d'attacher de l'importance à une caractéristique aussi secondaire qui fait problème, et surtout les conséquences que l'on en tire.

C'est pourquoi, pour éviter d'énormes contresens, dès qu'une première lecture aura permis d'identifier l'auteur et de reconnaître le thème principal, à savoir l'esclavage et ses justifications, il est prudent de commencer par les approches externes du texte : qui est l'auteur ? qu'a-t-il écrit à ce sujet dans le livre où est pris cet extrait et dans ses autres œuvres ? comment se posait alors le problème ? en quoi nous concerne-t-il encore ?

Quand on aura répondu à ces questions, on sera mieux en mesure de recourir aux approches internes.

Étude du texte argumentatif

Composition du texte

Le thème ayant été préalablement reconnu, il est possible de décrire l'organisation du texte ou, si l'on veut, son plan. Ici, il se confond presque avec la question suivante :

Reconnaissance des arguments

Autrement dit, dénombrement et classement des propositions formulées à l'appui de la thèse soutenue (même si, dans ce cas, elle l'est sur le mode ironique, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'examen de trois points suivants).

L'énonciation

La façon dont le locuteur s'implique dans un texte argumentatif est toujours d'une importance capitale.

Le style

Son étude est évidemment indispensable dans tous les types de textes, même si, dans le texte argumentatif, l'auteur s'efforce souvent d'effacer ses marques pour donner une apparence plus objective à sa démonstration, ce qui mérite alors d'être relevé. Ici, ce n'est vraiment pas le cas !

Les procédés polémiques

Ne figurent pas nécessairement dans tout texte argumentatif.